



Le Sénat de gauche veut modifier les règles de regroupement des communes (PAPIER GÉNÉRAL)

PARIS, 2 nov 2011 (AFP) - La nouvelle majorité de gauche du Sénat s'est attaquée mercredi à la controversée réforme territoriale de Nicolas Sarkozy, avec l'examen d'une proposition de loi PS transformant radicalement son volet consacré au regroupement des communes.

Ce volet voté en décembre 2010 prévoit l'achèvement à marche forcée de la carte de l'intercommunalité (regroupement de communes) d'ici le 31 décembre 2011 sous la forme de schémas départementaux de coopération intercommunale (SDCI) sous la houlette des préfets.

Cette marche forcée a provoqué la colère d'élus de tous bords et a contribué au basculement du Sénat à gauche le 25 septembre dernier.

Jean-Pierre Bel (PS), après son élection à la présidence du Sénat, avait demandé à François Fillon un moratoire sur l'intercommunalité. Le Premier ministre avait promis plus de souplesse tandis que le ministre des Collectivités Philippe Richert acceptait un délai jusqu'au second semestre 2012.

La proposition de loi (PPL) du président de la commission des Lois, Jean-Pierre Sueur (PS), remanie totalement le processus voulu par le gouvernement en repoussant le délai au 31 décembre 2013 et en redonnant la main aux élus au détriment du préfet.

Elle prévoit d'étendre les prérogatives de la commission départementale de coopération intercommunale (CDCI). Composée des élus concernés, elle élaborera puis adoptera dans chaque département les périmètres et conditions du regroupement des communes. Dans la loi votée en 2010, c'est le préfet qui dispose de ces compétences. Le préfet pourra arrêter le schéma mais uniquement en cas de blocage.

Le texte PS préserve également les syndicats intercommunaux déjà existants, notamment scolaires, menacés de disparaître et proroge le mandat des élus intercommunaux.

Comme le faisait il y a encore peu la gauche, l'UMP est montée au créneau contre ce texte en retardant l'examen des articles avec dépôt de motion de procédure, nombreux amendements, longues interventions, suspension de séance.

La PPL étant inscrite dans une "niche" parlementaire dont le temps de discussion est fixé à 4 heures, elle ne devait pas être votée mercredi. Une autre date devrait toutefois être fixée pour poursuivre cet examen.

La proposition de loi "remplace le dispositif de l'intercommunalité par un autre, la seule chose qui ne change pas ce sont les appellations" a lancé Philippe Richert. Elle "remet en cause tout le travail déjà fait par les élus" et "l'ensemble d'un texte voté il y a à peine un an", a protesté le ministre.

L'UMP s'est cependant retrouvée un peu seule, les centristes appuyant le texte PS qui a intégré plusieurs de leurs amendements.

Cette PPL "a le mérite de répondre aux questions des élus de terrain, l'intercommunalité est une réalité de la vie locale", a plaidé Jacqueline Gourault au nom de l'Union Centriste. Elle a suggéré d'organiser "une discussion commune" avec un texte déposé sur le même sujet par le député et président de l'Association des maires de France (AMF), Jacques Pélissard (UMP).

Ce texte "donne la priorité de décision aux élus en faisant le pari qu'ils ont la maturité pour achever le processus", a expliqué le rapporteur PS, Alain Richard.

Christian Favier (CRC, communiste) a estimé que la PPL "ouvre un chemin, règle un certain nombre de questions" mais a rappelé au PS son engagement d'abroger la réforme territoriale.



N° et Date de parution : 111102 - 02/11/2011

Periodicité : Quotidien

047809-01-03.pdf

Copyright : Afp

La gauche sénatoriale présentera le 15 novembre une proposition de loi supprimant ce conseiller territorial, pierre angulaire de la réforme territoriale.

szb/mad/bw

AFP 021830 NOV 11